

MEMENTO des documents ou éléments à présenter lors d'une visite d'évaluation - contrôle

Cette page peut-être utilisée comme sommaire d'un classeur à présenter lors d'une visite d'évaluation - contrôle.
La liste des éléments présentés ci-dessous n'est pas exhaustive et ne doit en aucun cas vous restreindre sur la production d'outils ou de tous documents/procédures qui vous sembleraient pertinents dans votre organisation.

L'organisateur "est tenu de fournir [...] tous renseignements permettant d'apprécier les conditions matérielles et morales de fonctionnement de l'accueil." Article L227-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Documents à présenter / éléments à mettre en place	
Récépissé de déclaration de l'accueil ou du séjour (fiche complémentaire à jour sur TAM faisant apparaître toutes les personnes prenant part à l'accueil, y compris le personnel technique)	
Attestation d'assurances RC en cours de validité	
Dernier avis de la commission sécurité ou autorisation d'ouverture	
Registre de sécurité des ERP	
Numéros de téléphone des services d'urgence	
Tableau de présence des encadrants à jour, reflétant la réalité de l'accueil	
Diplômes et attestations de vaccination des membres de l'équipe	
Echantillons des goûters ou repas ainsi que la traçabilité des denrées consommées	
Relevés des températures du réfrigérateur où sont stockées les denrées alimentaires	
Armoire à pharmacie verrouillée	
Trousse de secours et cahier d'infirmerie	
Listing à jour des mineurs accueillis, reflétant la réalité de l'accueil	
Dossier à jour des mineurs accueillis (fiches sanitaires, autorisation parentale, certificat médicaux préalables à la pratique de certaines activités physiques...)	
Projet éducatif	
Projet pédagogique complet tel que définit dans l'article R227-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles	
Tous documents ou procédures utilisés pour l'organisation de l'accueil ou du séjour.	